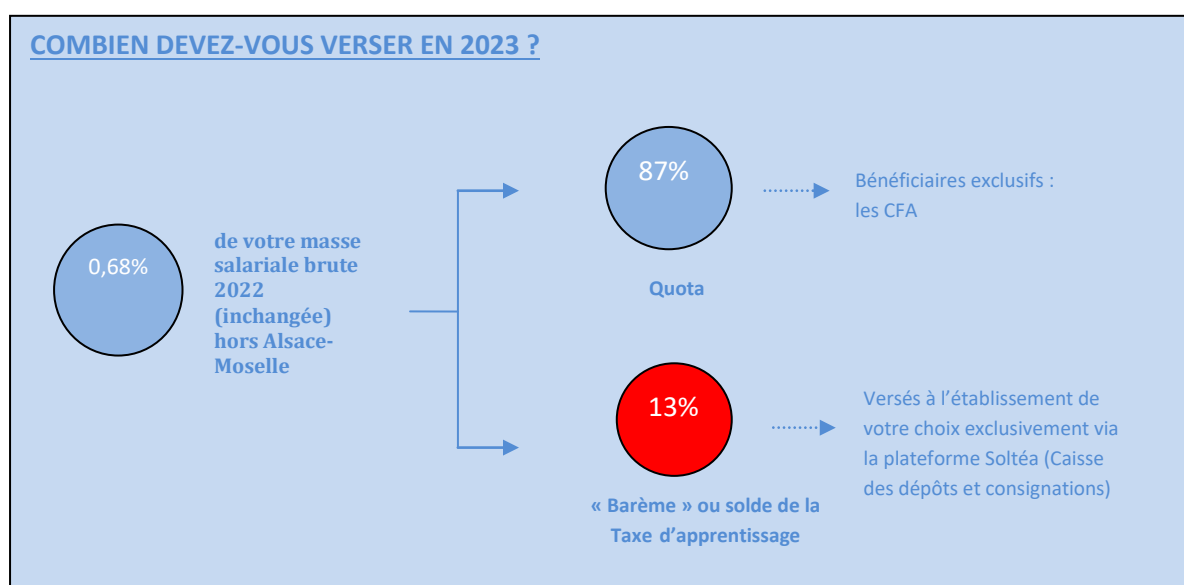


## Taxe d'apprentissage : Mode d'emploi 2023

Le lycée polyvalent Roger Deschaux propose de nombreuses formations qualifiantes et diplômantes du CAP au BTS, à plus de 500 élèves depuis 50 ans. Vous trouverez ci-dessous les étapes pour procéder au versement de la taxe d'apprentissage.



### Quand verser le solde de votre taxe d'apprentissage ?

Dès le 25 Mai 2023, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme Soltéa.

#### Contact

[ce.0382099A@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382099A@ac-grenoble.fr)  
0476859610

Le lycée Roger Deschaux est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI :

**0382099A**

## Comment affecter votre taxe d'apprentissage ?

Les évolutions :

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent.

Dès le 25 mai 2023, connectez-vous sur la plateforme Soltéa.

Les 4 étapes clés :

1

Sur le site [net-entreprise.fr](https://net-entreprise.fr) : je crée un compte ou je m'identifie. Je déclare et paie la Taxe via la DSN d'avril 2023 du 5 au 15 mai 2023.



2

Avec les mêmes identifiants je me connecte sur la plateforme [Soltéa](#).



3

Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche et je sélectionne Lycée Roger Deschaux 0382099A  
(Recherche possible par nom, code UAI ou localisation)



4

J'affecte le pourcentage de mon choix au Lycée Deschaux.  
Les versements en direct à l'établissement, au titre de solde de la taxe d'apprentissage (par virement, chèque ou carte bancaire) ne sont plus possibles.

Donnez du sens à votre contribution :  
Soutenez le lycée Roger Deschaux



Lycée ROGER DESCHAUX

5 Rue des Pies

38360 Sassenage

Tél : 04.76.85.96.10

Email : ce.0382099A@ac-grenoble.fr